

Le parcours d'une fécondation in vitro avec ICSI

Crédit photo : Benoît Rajau pour l'Agence de la biomédecine



1) Information du couple et consentement

Après étude du bilan d'infertilité et discussion au sein de l'équipe pluridisciplinaire, le médecin du couple leur propose un parcours d'AMP adapté à leur situation. Ici, il s'agit d'une fécondation in vitro. Le couple accepte par écrit, après un mois de réflexion.



2) La stimulation ovarienne et la ponction folliculaire

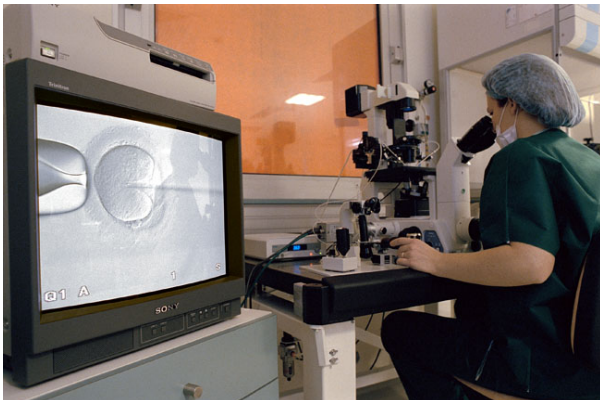
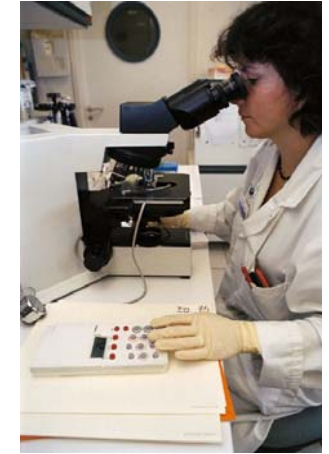
La femme reçoit, par injection, des traitements hormonaux de stimulation ovarienne. L'ovulation est ensuite déclenchée par une injection d'hormones. 34 à 36 heures plus tard, la ponction d'ovocytes est réalisée sous anesthésie générale ou locale et sous contrôle échographique.



3) La préparation des gamètes au laboratoire

Après la ponction, les ovocytes sont transmis au laboratoire en vue de leur mise en fécondation.

Le sperme est recueilli et préparé au laboratoire le jour de la ponction ovarienne. Dans des situations particulières, des spermatozoïdes préalablement congelés sont utilisés. Les paillettes sont décongelées le jour de la ponction ovarienne afin de récupérer des spermatozoïdes mobiles.



4) La mise en fécondation en ICSI

Sous contrôle d'un microscope, le biologiste maintient l'ovocyte avec une micropipette, et, avec une autre micropipette, aspire le spermatozoïde sélectionné puis l'injecte à l'intérieur de l'ovocyte. Cette micro-injection est renouvelée pour chaque ovocyte fécondable. Les ovocytes sont ensuite remis dans une boîte de culture dans l'incubateur à 37°C.



5) Le transfert des embryons

2 jours après la fécondation, les embryons obtenus sont transférés dans l'utérus. Le transfert embryonnaire est un geste simple et indolore qui est parfois pratiqué sous contrôle échographique. Il est réalisé au moyen d'un cathéter fin et souple introduit par voie vaginale dans l'utérus. Le nombre d'embryons transférés, validé avec le couple, est autant que possible limité à 2.



6) La congélation des embryons

Le nombre d'embryons obtenus peut être supérieur au nombre d'embryons transférés lorsque les couples ont donné leur consentement à ce que tous les ovocytes recueillis soient mis en fécondation. Dans ce cas, les embryons dits « surnuméraires » et présentant des critères de développement satisfaisants sont congelés.